



DEPARTEMENT DU DOUBS  
CANTON DE BAVANS  
MAIRIE DE SEMONDANS

## ***Certificat Administratif***

---

Je soussigné, Pascal PAVILLARD, Maire de la commune de SEMONDANS, certifie par la présente que notre commune été touchée par un orage de grêle et des vents violents dans la nuit du 12 au 13 août 2024.

Cet orage a engendré de nombreux dégâts sur la totalité de la commune, des arbres ont été cassés, des inondations de rues, de caves, de garages, des dégâts sur des toitures (tuiles et tôles de rives arrachées), sur des fermetures (volets, fenêtres, portes et portes de garage), dômes de piscine, mobilier de jardin, jeux d'enfants. Les jardins potagers et les massifs fleuris ont été endommagés.

Fait à Semondans le 26/08/2024

Le Maire,

Pascal PAVILLARD